



COMMUNE DE TAPONAS (Rhône)

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le neuf du mois de novembre à dix-neuf heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil municipal de la commune de Taponas sous la présidence de Monsieur Daniel FAYARD, Maire, dûment convoqués le cinq novembre deux mil vingt.

**Présents :** M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie DUVAL, M. Gérard CIMETIERE, M. Éric BROSE, M. Didier DULAC, M. Laurent MICHEAU, M. Philippe CHERVIER, Mme Laure LACOMBE, Mme Sylviane GANDREY, M. Fabrice FOURMONT, M. Sébastien ANDREANI, M. Cédric CURIEL GARCIA.

**Absent(s) excusé(s) :** Mme Christiane LARANJEIRA, Mme Korally GIGAN (pouvoir à Mme Sylvie DUVAL), Mme Béatrice CORPET.

**Secrétaire de séance :** Mme Laure LACOMBE

*Monsieur le maire donne lecture d'une lettre de l'AMF et une minute de silence est respectée en hommage à Samuel PATY.*

Monsieur le maire propose de rajouter à l'ordre du jour le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau public du SIEVA - année 2019 et de reporter la délibération relative au lotissement communal.

**Le conseil municipal accepte cet ajout et ce report à l'unanimité.**

### **DELIBERATIONS**

#### **1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 12.10.2020**

Vu le compte-rendu en date du 12 octobre 2020,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation de ce compte-rendu.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **2. Demande subvention association**

Considérant le courrier reçu de la FNATH en date du 28 octobre 2020,

Considérant le mail reçu de l'Office National des Anciens Combattants et Victime de Guerre en (ONACVG) date du 22 octobre 2020,

Monsieur le maire relate les deux demandes.

La première est l'association des accidentés de la vie (FNATH) demande une reconduction de leur subvention pour l'année 2021. Le but de cette association est de soutenir, conseiller, défendre et guider les personnes handicapées, accidentées et malades dans leurs démarches administratives. La commune de Taponas compte 2 adhérents au sein de cette association.

La deuxième est un appel pour passer commande de différents articles en faveur de ONACVG (Office National Anciens Combattants et Victimes de Guerre).

Monsieur le maire propose de maintenir la somme de 60€ pour l'association FNATH comme les années précédentes et pour la l'ONACVG, ce sont plus les administrés qui sont sollicités que la mairie.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTÉ** à l'unanimité le versement d'une subvention de 60€ pour l'année 2021,
- **PRÉCISE** que la somme de 60€ sera inscrite au budget primitif 2021 à l'article 6574,
- **REFUSE** par 12 voix pour et 1 abstention une commande auprès de l'ONACVG.

### **3. Modification d'une déléguée suppléante au CITEAU/STEU**

Vu la délibération n°2020-34 en date du 08.06.2020 portant désignation des membres aux instances intercommunales (syndicats),

Monsieur le maire rappelle qu'en début de mandat, Mme Béatrice CORPET a été nommée comme déléguée suppléante au CITEAU. Or, il s'avère que Mme Laure LACOMBE se rend aux réunions du CITEAU à la place de Mme Béatrice CORPET.

Monsieur le maire propose de maintenir les membres titulaires et de modifier le nom d'une déléguée suppléante à savoir Mme Béatrice CORPET par Mme Laure LACOMBE

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACTE** que Mme Laure LACOMBE est déléguée suppléante au CITEAU a lieu de de Mme Béatrice CORPET.

### **4. Acceptation subvention amende de police et réalisation des travaux - année 2020**

Monsieur le maire rappelle la demande de subvention au titre des produits des amendes de police 2020. Il s'agit de la mise en conformité et la création d'un trottoir (rte de Belleville) et le marquage au sol. Le montant total des réalisations s'élève à 12 892, 09€ TTC.

Il indique que le montant alloué est de 8 605 € et que le conseil municipal doit confirmer son engagement à la réalisation de ces travaux et accepter cette subvention.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux énumérés dans la demande de subvention,
- **ACCEPTÉ** la subvention de 8 605 € attribuée dans le cadre des amendes de police.

## **5. Devis vidéo projecteur**

Vu la délibération n°2020-64 du 14.09.2020 relatif à l'achat d'un vidéo projecteur,

Madame DUVAL précise que lors du conseil municipal de septembre, il avait été acté l'achat d'un vidéo projecteur d'un montant de 592,92€. Lors de l'envoi du bon de commande à l'entreprise PARTNER, le chargé d'affaire a indiqué que le modèle choisi n'est plus approvisionné par leur grossiste. Il propose donc un autre devis d'un montant de 900€ TTC. Au vu de la différence de prix, un deuxième devis comparatif a été demandé dont le montant s'élève à 588,75€ TTC (société ATOME)

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ce devis.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VALIDE** le devis pour un montant de 588,75€ TTC,
- **MANDATE** Monsieur le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **6. Proposition pour la désinfection des bâtiments dû au COVID.19**

Vu la délibération n°2020-72 en date du 12.10.2020 relatif à l'achat d'équipement servant au nettoyage des locaux dû au COVID.19,

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, Mme DUVAL a pris contact avec l'entreprise IDR GROUPE que M. MICHEAU avait proposée. Lors de l'entrevue, plusieurs propositions sont abordées. La première suggérée est le traitement à l'ozone. C'est un procédé qui a peut avoir un impact sur le vivant, il est important qu'il n'y ait personne dans les locaux durant la désinfection.

Ce système permet de tout désinfecter dans les locaux sans aucun dépôt (contrairement au nébuliseur).

La deuxième est le traitement aux UV pour traiter l'air ambiant des pièces par un purificateur tout au long de la journée. Le but étant de faire diminuer la charge virale qui circule dans l'air.

Le bilan après l'entretien est très positif. Après avoir fait des recherches et contacté le service médecine du travail concernant les conditions de travail des agents, une contre-indication a été émise pour l'utilisation de l'ozone.

Ayant eu cet avis négatif, Mme DUVAL a assisté à une visioconférence donnée par M. WAUQUIEZ qui présentait les dispositifs sanitaires de la Région à destination des communes.

Il avait formulé que soit testé plusieurs matériels dans les bâtiments de la Région pour savoir quels procédés fonctionneraient le mieux et vers quoi il allait ouvrir des crédits. Après cette période de tests, il s'avère que l'ozone a été interdit par l'Éducation Nationale et que des aides seraient consenties pour les achats de purificateurs d'air.

Il indique également que seront distribué gratuitement aux communes de moins de 20 000 habitants des masques réutilisables pour les enfants de 6-8ans.

A la suite de cette visioconférence, Mme DUVAL a recontacté l'entreprise IDR GROUPE pour actualiser les devis.

M.MICHEAU demande s'il est possible de tester les purificateurs pendant une semaine pour avoir un retour des utilisateurs et de solliciter un devis pour insérer des caissettes dans l'aérotherme pour purifier l'air de cantine.

Mme DUVAL annonce également que le personnel communal de l'école est en arrêt. Il y a donc besoin de recruter un agent pour pallier aux absences récurrentes mais aussi car le temps de désinfection

nécessite un délai supplémentaire. Comme précisé dernièrement, la salle des fêtes est utilisée le mercredi par l'association les « TAPAJOU », les mardis et jeudis par l'école et éventuellement par l'association les « P'tits Morfalous » lors du temps méridien en cas de pluie. Il convient alors de procéder au nettoyage et la désinfection du bâtiment qui n'est pas initialement prévu dans l'emploi du temps de l'agent de façon aussi régulière. Elle propose de recruter un contractuel sur un emploi non permanent à hauteur de 17h30 par semaine pour faire face un à accroissement temporaire d'activité pour une durée de 3 à 6 mois. Il est suggéré aussi, que cette personne puisse être mise à disposition de l'association les « P'tits Morfalous » dans le cas où il leur manque du personnel.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE par 12 voix pour et 1 voix contre** à valider les devis si l'essai est concluant pour l'achat de purificateurs d'air portable (FUJI) d'un montant de 4 720,68€ et un module fixe pour la salle des fêtes (OXYMORE YELLOWSTONE) pour un montant de 2 998,08€ TTC,
- **MANDATE par 12 voix pour et 1 voix contre** Monsieur le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- **DÉCIDE à l'unanimité** de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité à raison de 17h30 par semaine au service technique pour le nettoyage et la désinfection des bâtiments communaux,

## **7. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS)**

Le maire informe les élus avoir reçu en mairie le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau public. Il est établi à partir des données fournies par la société délégataire, SUEZ Eau France.

Monsieur le maire donne lecture des grandes lignes de ce rapport et fait savoir qu'il est consultable en mairie.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le RPQS du SIEVA - Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Les décisions prises par le maire par délégations du conseil municipal :**
  - THIVENT : devis pour la pose et dépose des illuminations 2 873,39 €
  - SYDER : devis pour le remplacement d'un luminaire d'éclairage public rue des Villards 499,00 €
  - CHANUDET : devis pour le nettoyage des vitres de la salle des fêtes : 168,00 €
  - AXA : remplacement de la vitre de l'école : devis 718, 84 € - 298,26€ à la charge de la commune et 420,58 € remboursés par l'assurance.
  - Abonnement le Progrès renouvelé
  - DIA où il est précisé que la commune n'a pas préempté :
    - ❖ ZB 240, 60 rue des Sources – 400 m<sup>2</sup> (terrain à Villeneuve),
    - ❖ ZB 217, 57 rue des Sources – 420 m<sup>2</sup> (terrain à Villeneuve),

❖ ZC 110p, 88 impasse du Jardin – 4 751m et ZC 218p, les Sablons 44 571m

- CDG : tacite reconduction du contrat avec la médecine préventive pour les agents : 863.00 € pour l'année 2021.
- Église - subvention du Département : 33 000 € perçus à ce jour sur les 49 000 € demandés - la convention avec le Département du Rhône sera signée le 12.11.2020. Le reste des demandes de subventions (Région et État) est en attente. L'entreprise MICOLIER est toujours en attente aussi. Il est difficile de trouver des artisans.
- Finances : info : le prêt maison Bunand a été soldé.
- Élections mars 2021 (régionales et départementales) : même jour : donc double bureau de vote pour créer l'emploi du temps (6 personnes par tranche horaire) et il manquerait un isoloir PMR... à voir, car elles pourraient être reportées.
- Le conseil municipal aura 40 jours après réception de la demande du SYDER pour choisir la répartition entre budgétisation, fiscalisation et panachage, sinon tacite reconduction => fiscalisation pour les gros travaux et budgétisation pour les petits travaux.
- Départ de P. THEVENET au 31/12/2020 : recrutement d'un autre agent en cours et réaménagement des postes de secrétariat en fonction de ce recrutement.
- Demande d'un vendeur de pizzas pour s'installer sur le rondpoint de la commanderie : orienter vers le Département du Rhône, propriétaire du terrain.
- Devis isolation des bâtiments pour une offre Renov'en beaujolais par le biais de la CCSB : intention de la commune sur chaque bâtiment à répertorier : salle des fêtes, école, mairie, maison en location (+ problèmes huisseries en mauvais état) : dossiers en cours.
- Appels à projets pour réfection de la salle des fêtes : dossier à voir.
- Fournisseurs électricité : possibilité de changer de fournisseur au 01/01/2021 : le conseil municipal décide de rester avec le fournisseur ERDF actuel.
- Assainissement : relance du dossier des travaux de la portion de canalisation qui commence du Calvaire jusqu'à la station d'épuration : le pont de l'autoroute étant terminé, les travaux pourraient être engagés. Même chose pour le poste de relevage de Villeneuve. Les devis seront remis à jour dans un premier temps.
- Panneaux photovoltaïques : projet d'installation dans la gravière aux Perelles (cabinet ELEMENT) ; terrains qui ne sont pas agricoles.
- Fibre optique : l'installation de la fibre avance au rythme d'Orange, sans qu'ils ne nous tiennent informés des dates de programmation de ces travaux. L'opérateur demande toutefois l'autorisation pour implanter les poteaux pour les zones en filaire (terres plates, laye, route de Belleville). Les travaux de déploiement de la fibre ont commencé sur certains secteurs de la commune.

- Le Sou des écoles nous sollicite pour des manifestations malgré le confinement (vente de pizzas, préparation de chocolats pour une vente, vente et livraison de sapins) : la mairie étant contrainte par les arrêtés préfectoraux (interdiction de mettre à disposition ou de louer une salle pour toute manifestation festive), il est impossible d'accéder à leurs demandes. Avec le confinement, il paraît également difficile de circuler d'une habitation à l'autre. En conclusion, ils se rapprocheront de la gendarmerie du territoire pour voir ce qu'ils ont le droit de faire ou non.
- Demande d'Autogrill : il possède un écodigesteur et produit donc du compost en quantité non négligeable : ils souhaitent savoir si une collectivité serait intéressée pour le récupérer. Une demande est en cours pour connaître les modalités de retrait de ce compost (coût, transport...).
- CCAS : le repas des aînées n'aura pas lieu : le CCAS travaille sur une solution pour avoir une pensée pour nos aînés, avec une formule différente pour cette année exceptionnelle.
- Commission communication : bulletin municipal : en cours mais nous recherchons des photos surtout pour l'agrémenter.
- Point avec AXA, assureur de la commune : tout est à jour ; pour information, l'assurance responsabilité civile + bâtiments + 3 véhicules représentent environ 5 300 € par an.
- École : conseil d'école repoussé sur demande de la directrice ; une enseignante a été remplacée par l'Education Nationale pour la durée de son absence. Une demande a été faite pour sensibiliser les enfants à la propreté et au respect du personnel de nettoyage. En effet, de nombreux papiers souillés jonchent régulièrement le sol des toilettes, alors que les poubelles sont juste à côté.
- RH : les agents voient régulièrement leur emploi du temps et leurs tâches modifiées en fonction des protocoles successifs, notamment les agents gravitant autour du scolaire ; cela devient un vrai problème de fatigue et de tension ; des agents sont également placés en ASA ou en arrêt maladie vu la situation sanitaire. Pour faire face à cela, l'équipe décide de recruter un agent en CDD de 6 mois pour la désinfection dans un premier temps et une aide sur le périscolaire si nécessaire.
- Commission sociale : état des lieux et bilan du mandat précédent : budget petite enfance : 735 000 € dont 50 % d'aide de la CAF - budget personnes âgées 45 000 € - les associations d'aide à domicile ont beaucoup de difficultés pour recruter - budget insertion des jeunes : 6 000 € - aide permis de conduire, formations diplômante type BAFA - Politique de la Ville : 1 quartier de Belleville, qui représente 12 % de la population de Belleville, soit environ 1 500 personnes et dont 40 % est sous le seuil de pauvreté et 50 % des 15-64 ans au chômage. La santé, le logement social et les gens du voyage sont également de compétence de la commission.
- Centre social : comité financeur : BPA 2020 en baisse et BP 2021 en baisse également : gestion rigoureuse, baisse des charges salariales dû à la prise en charge par l'état pendant les périodes de crise sanitaire, moins de personnes sous contrat et accroissement important des aides de la CAF. Ils manquent de bénévoles sur l'accompagnement scolaire.
- Commission CCSB sylviculture, viticulture, agriculture : principalement état des lieux et bilan du mandat précédent ; souhait de création d'un label qui pourrait être apposé à des produits issus de la CCSB.

- Commission environnement / plan climat énergie : état des lieux et bilan du mandat précédent. Point info sur la plateforme RENOV'EN BEAUJOLAIS dédiée aux énergies renouvelables à développer (photovoltaïque, éolien, ...), et victime de son succès. Après les particuliers, les aides et les services sont élargis aux collectivités.
- Commission mobilité : axe de réflexion et d'action : déplacements à vélo pour aller au travail ou pour se déplacer plus généralement dans un futur proche. Pour se faire, les pistes cyclables existantes sont à relier et le traçage de nouveaux itinéraires est à créer.
- Voiries :
  - Un trottoir a été créé route de Belleville, les lignes blanches seront tracées dès que possible et des quilles installées pour le délimiter.
  - Route des Villards : le dossier est à nouveau activé : une réunion est prévue dans les prochains jours dans le but de préparer ce dossier qui concerne notre commune et celle de Belleville-en-Beaujolais.

*La séance s'est achevée à 23h16.*



Le Maire

Daniel FAYARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Fayard", is written over a horizontal line that extends across the page.

